



**COMPOSITION DES JURYS  
UFRSTAPS Le Creusot  
Année universitaire 2023-2024**

**Le Président de l'Université de Bourgogne**

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;

VU les arrêtés du 19 juillet 2019 et du 12 septembre 2022 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 27 septembre 2023 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le jury de la Licence 1<sup>ière</sup> année est ainsi constitué pour l'année universitaire 2023-2024

**Président : Gilles THERRY**

**Membres :**

Franck AMPERE

Charline FINOT - JACQUET

Nathalie MONDE

Raphaël LECA

**Article 2 :**

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte et sur le site internet de l'UFR STAPS

Fait à DIJON, le 8 Novembre 2023

**Lionel CROGNIER**

Directeur

Faculté des Sciences du Sport / UFR STAPS

3, Allée des Stades Universitaires - BP 27877

21078 DIJON CEDEX

Tél. 03 80 39 67 11 - Fax 03 80 39 67 02

Mél : lionel.crognier@u-bourgogne.fr